

Annales des Mines
Responsabilité & Environnement
n° 33 - janvier 2004

Plus d'efficacité pour 4 fois moins de CO2
L'étude d'impact sanitaire

Sommaire

	<i>Page</i>
Editorial	
Dominique Dron	1
Avis de recherche	
Laurent Mermet	5
Résumés étrangers	6
La division par 4 des émissions de gaz carbonique en France, introduction au débat	13
Pierre Radanne	
L'efficacité énergétique dans les stratégies à 20 ans des grandes entreprises françaises	31
Richard Armand	
<i>Le développement durable, espoir ou imposture ? Tentative de diagnostic opératoire sur le cas français</i>	37
Christian Garnier	
L'étude d'impact sanitaire : un outil de gestion des risques sanitaires liés à l'environnement	51
William Dab, Thierry Michelon et Isabelle Nicoulet	
Les marchés de l'eau en Californie Deuxième partie : marchés de l'eau ou économies d'eau ?*	60
Bernard Barraqué	

LE DEVELOPPEMENT DURABLE, ESPOIR, OU IMPOSTURE ?

Tentative de diagnostic opératoire sur le cas français

Christian GARNIER

Professeur à l'Ecole d'architecture de Paris La Villette
Vice-président de la fédération France Nature Environnement

A la veille du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD)¹, qui devait réunir chefs d'Etat et de gouvernement du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg, plus une semaine ne passait qui n'avait son colloque ou son manifeste traitant de la question. Lors de ce « Sommet de la Terre », la voix de la France se fit fortement entendre par la bouche de son Président -« la maison brûle et nous regardons ailleurs ». Fait inhabituel, la présence française fût également très visible grâce à la venue d'une agissante délégation de grandes fédérations ou associations citoyennes. Forte de plus de quarante représentants, elle devait se faire le vecteur de la déclaration finale des ONG, sur une initiative de FNE.

Depuis Johannesburg, le flot des manifestations et des prises de position se plaçant à tout propos, sous la bannière du développement durable ne s'est pas ralenti, bien au contraire. Ce dernier est clairement devenu un enjeu politique et commercial, ce qui pour les sceptiques, procède d'une certaine gesticulation, voire pour les plus critiques d'un oxymore, cheval de Troie d'une véritable escroquerie. Dans ce contexte, il ne semble pas inutile de tenter de discerner quelques repères conceptuels.

En effet, retrouver son chemin n'est pas si aisé, dans les dédales d'une controverse trop souvent nourrie d'accusations réciproques et d'inquiétants détournements. On se souvient par exemple du statisticien Bjørn LOMBORG, incriminé pour ses raisonnements mystificateurs sur le changement climatique par le Comité danois sur la malhonnêteté scientifique (Danish Committee on Scientific Dishonesty, DCSD, que préside un magistrat de la Haute Cour danoise, Hans Henrik Brydensholt²). La question n'est pas non plus anodine au vu de l'âpreté des débats en cours au plus haut niveau, relatifs à la réforme de la Constitution française, qui, à l'instar de plusieurs autres³, devrait inclure prochainement le droit - fondement essentiel du développement durable - à un environnement de qualité pour les générations présentes comme futures. Ces débats illustrent les enjeux et en filigrane la résistance de certains groupes d'intérêt économiques et sociaux.

I – DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) : COMMENT ET POUR QUOI FAIRE ?

Pour les économistes, l'idée de développement durable est « une préoccupation ancienne des économistes, notamment {pour} les père fondateurs de la science économique moderne » (Jean-Philippe BARDE, 2003).

Dans son acception actuelle, profondément transdisciplinaire, cette terminologie semble faire surface à la fin des années soixante-dix, dans un cercle restreint de spécialistes de protection de la nature, pour désigner un mode de développement plus soucieux des ressources. C'est ainsi qu'on le rencontre pour la première fois dans un document officiel international de

¹ Familièrement rebaptisé Rio+10, moins modeste et réaliste hélas que Stockholm+30

² Avis rendu le 7 janvier 2003 (<http://www.forsk.dk/uvvu/nyt/udtaldebat/>).

³ Constitutions de pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Espagne, Italie, Grèce, Portugal, Belgique, Finlande, ...) et de divers autres (Brésil, Chine, Croatie, Slovénie, Serbie, Pérou, États-Unis, ...).

grande diffusion, émanant de l'UICN⁴, la « Stratégie mondiale de la conservation » publiée en 1980. On peut considérer que cette stratégie est l'héritière directe de la grande conférence scientifique internationale sous les auspices de l'UNESCO sur la conservation, tenue à Paris en 1968⁵, soit plusieurs années avant la publication du premier rapport du Club de Rome⁶.

Une double filiation

Le développement durable s'inscrit en réalité dans une double filiation. Il s'est d'une part inspiré des grands débats d'idées autour de l'intégration de l'environnement dans les autres politiques –à commencer par l'aménagement et l'urbanisme–, débats consubstantiels du lancement de ce terme au milieu des années soixante. Il s'appuie par ailleurs sur la réflexion conduite en 1971 à propos du « développement » par la petite équipe d'éminents spécialistes de Maurice STRONG, mise en place par les Nations-Unies pour préparer la première conférence mondiale sur l'environnement⁷; équipe qui a proposé le concept d'écodéveloppement⁸. La question des rapports de l'environnement et du développement a été mise sur la table dans toute son ampleur, en raison de l'exigence non négociable posée par les pays du Tiers-Monde, « non-alignés » en tête, pour ne pas boycotter la conférence de Stockholm : que soit largement débattue la question de leur développement, et pas uniquement celle des ressources naturelles et des pollutions.

Du processus lancé à Stockholm sont logiquement issus le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, puis la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement⁹ qu'a présidée Madame BRUNDTLAND, puis l'adoption en 1987 par l'Assemblée générale de l'ONU de son célèbre rapport, qui posait la première véritable définition officielle du développement durable, et en cadrerait largement la problématique : « le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Toutefois, à côté de cette formulation lapidaire, prenaient place de longs développements sur les plus démunis, sur les insuffisances des techniques et de notre organisation sociale, ou sur l'indispensable volonté politique¹⁰.

Quatre dimensions porteuses de principes politiques

De multiples instances et auteurs ont proposé des approfondissements de cette brève définition¹¹. Plutôt que d'en faire l'exégèse, notre perspective opératoire impose de souligner quelques points essentiels :

- le DD n'est pas un état de fait, c'est un horizon doublé d'un processus qui permet de s'en rapprocher ; l'horizon étant fondamentalement d'aller à l'opposé voire à l'encontre de ce qui n'est pas durable dans le développement ;

⁴ Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, fondée en 1948 sous le nom d'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN).

⁵ Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère ; actes publiés par l'UNESCO : « Utilisation et conservation de la biosphère » (1970). 1968 a vu également aboutir la création de la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, FFSPN devenue FNE.

⁶ 1972, Donella H. Meadows, Dennis H. Meadows, Joergens Randers et William W. Behrens, MIT Press, « The limits of growth » ; traduit en français sous le titre abusif « Halte à la croissance ? », Fayard, coll. Ecologie, 1972

⁷ Conférence dite de Stockholm, en 1972, que devait suivre la Conférence de Rio-de-Janeiro, en 1992.

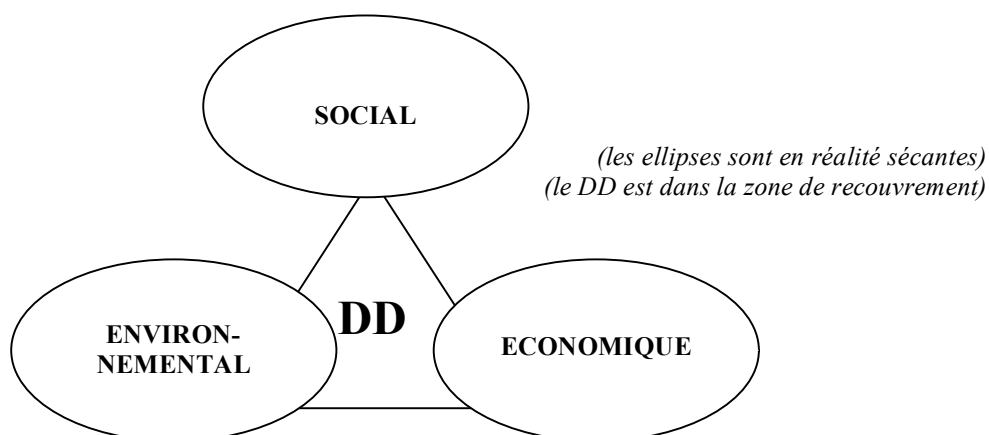
⁸ Préparation du thème V « Environnement et développement », dont le rapporteur était Ignacy SACHS, auteur de « L'écodéveloppement », que M. FABIUS croit avoir inventé (Le Monde, 1^{er} juin 2001) !

⁹ CNUED (UNCSD, en anglais), créée en 1983, aujourd'hui Commission du développement durable.

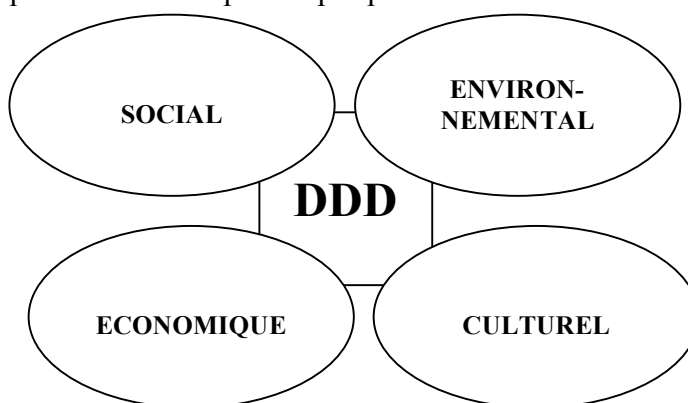
¹⁰ Comme le rappelle Jean TASSART dans une note de la Commission Française du DD du 20/1/99 - la CFDD, comité de sages, a été supprimée en 2003.

¹¹ Notamment, en France, Jacques THEYS, Olivier GODARD et l'auteur.

- le DD se présente comme une voie équilibrée entre les exigences de l’environnement, du social et de l’économique, et on le schématise généralement par un triangle isocèle, ou trois ellipses sécantes sur une large plage commune.



A cette représentation, l’auteur a proposé de substituer une autre figure comportant quatre domaines également sécants pour intégrer une dimension manquante, la dimension culturelle. Cette option s’est largement répandue, qu’il s’agisse du rapport de la Commission française du développement durable de 2000, des travaux du Sommet de Johannesburg ou des appels à projets européens portant sur les Agenda 21. Cette nouvelle sphère inclut notamment les problèmes d’éducation et de l’accès aux connaissances, mais élargit la perspective à la construction du système des valeurs collectives de la société -trop souvent réduite à un discours assez creux sur l’éthique de l’environnement, et, in fine, à la question de l’épanouissement de chacun¹². Cette conception permet de baliser les raisonnements et d’écartier ainsi un certain nombre de dérives, en ne négligeant plus la composante immatérielle et les questionnements philosophiques.



(Même remarque, les ellipses se recoupent toutes avec une plage commune, celle du DDD)

Chaque intitulé ou dimension recouvre une multitude de problématiques, qui mériteraient d’être explicitées de manière circonstanciée et surgissent çà et là à l’occasion des débats. Elles recèlent en fait quantité d’enjeux essentiels pour la « société civile », généralement écartés par les approches trop exclusivement technico-économiques, mais socialement structurantes. Elles ne sont nullement indépendantes les unes des autres et en outre, comme l’ont souligné notamment Christian Brodhag et José Cambou, et sont recoupées par les questions cruciales

¹² Avec la proposition du terme « Développement durable et désirable », formulée au plan international en 1991 (« Villes et protection de l’environnement dans le bassin méditerranéen - Rapport introductif », Christian Garnier, Conférence de Barcelone, 23 novembre 1991 D BM, PNUD, BEI, CE). Voir aussi communication du 14 janvier 2002 à l’Académie des sciences, et Actes du Congrès de FNE sur ce thème -22 juin 2002.

de la citoyenneté et de la (« bonne ») gouvernance, omniprésentes dans la Déclaration de Rio, laquelle les place à juste titre dans le registre des principes¹³. On entre ici dans le plan transversal plus large du politique, de la démocratie et de la *res publica*.

Le DD renvoie en effet à une série de principes fondamentaux. La Déclaration de Rio, quelque peu touffue, en a retenu 27 ; le tableau annexé en propose une douzaine, cruciaux pour les associations citoyennes, plusieurs se trouvant aujourd'hui inscrits dans le Traité de l'Union et dans les lois françaises. L'important est bien sûr qu'ils soient appliqués dans tous les domaines, à toutes les étapes et à tous les niveaux concernés.

Quant aux objectifs du DD, on les trouve évoqués dans le rapport de la Commission Brundtland, puis exposés en détail dans le programme d'action adopté à Rio, baptisé Action 21 (programme pour le XXI^e siècle : 40 chapitres et 259 pages !). On peut certes discuter le contenu de ce programme – à la fois peu hiérarchisé, débordant tant il embrasse de sujets, et néanmoins incomplet. Il n'en demeure pas moins le cadre reconnu au plan international ; la tentation de jouer sur ce sujet le bel esprit individualiste, fréquente dans un domaine encore insuffisamment vulgarisé, devrait être tempérée par cette réalité, sous peine d'être inopérante, voire fallacieuse.

II – LA FRANCE : UN CAS SINGULIER DANS LE CONCERT INTERNATIONAL

Sur la question du DD, la France se présente comme un cas singulier parmi les pays industrialisés, dans la mesure où l'on y rencontre les attitudes les plus contradictoires sur le sujet, avec sensiblement le même statut. Avec certes moins d'acuité que quelques années en arrière, notre pays reproduit avec une grande fidélité la situation connue sur le sujet environnemental dans les années soixante-dix : alors rejetée fortement par les milieux intellectuels et politiques les moins ouverts à l'innovation, la question de l'environnement ne fait plus débat aujourd'hui en tant que telle, les divergences ne portant plus que sur l'appréciation de son acuité globale et la hiérarchie des problèmes.

Le paysage français se caractérise par une conscience particulièrement vague de la réalité communautaire et internationale et une méconnaissance profonde des engagements de la France¹⁴, avec pour conséquence une perception répandue de l'expression « développement durable » qui l'assimile à un nouveau lieu commun, sans histoire ni contenu précis. Chacun se sent donc libre de la redéfinir à sa guise, et au besoin comme un processus nous autorisant à poursuivre telles quelles nos activités en les amplifiant le plus possible - « business as usual, or more if possible », ou « croissance durable ».

Tableau d'époque

Une photographie instantanée nous livre les jeux d'acteurs suivants :

- une majeure partie de la population très peu ou pas du tout informée, qui se montre parfaitement capable de progresser rapidement pour peu que l'on daigne lui en fournir les éléments ;
- une frange très minoritaire, mais néanmoins influente, que l'on peut à des degrés divers qualifier de « négationnistes » ; intellectuels péremptoirs, nombre de spécialistes en biologie moléculaire, en physique ou en génétique qui, bien que sans bases en écologie fondamentale et appliquée, rejettent néanmoins les questionnements sur les risques environnementaux de diverses technologies, à l'instar des affirmations passées sur l'innocuité des organochlorés, de l'amiante, de la radioactivité naturelle, ou du plomb

¹³ Et qui ne font l'objet de pas moins de 10 chapitres sur 40 dans l'Agenda 21 (chapitres 23 à 32) – voir ci-après.

¹⁴ Tel ce parlementaire proposant en 2004 de supprimer une directive européenne par un amendement législatif national...

- dans l'essence. Et bien sûr les représentants d'activités et d'intérêts (privés et publics) qui se sentent potentiellement mis en cause, moralement, juridiquement ou financièrement.
- la résistance d'une bonne partie des « élites » à ce qu'elles ressentent comme une idéologie consensuelle et bien-pensante venue du monde anglo-saxon, accusée de véhiculer un flot de bons sentiments, conduisant à l'étouffement du primat de l'homme sur la nature, à l'occultation des questions sociales et politiques, voire à la remise en cause de certaines habitudes comme la consommation d'espèces menacées.
 - des partis politiques et des organisations socioprofessionnelles qui réintègrent le plus souvent l'environnement sous la tutelle d'anciennes approches économiques et sociales, justement remises en cause par les problématiques environnementales comme les biens publics mondiaux.
 - une administration et des élus aux attitudes les plus kaléidoscopiques que l'on puisse imaginer, avec une aile marchante d'élus et de fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités qui voient dans le développement durable une mission essentielle du service public de l'avenir.
 - un petit groupe de décideurs de haut niveau en contact fréquent avec la vie internationale, qui considèrent, médusés, le côté clochemerlesque de nombreux débats par rapport à l'avenir qui se dessine à l'échelle mondiale, et qui tentent de se saisir du concept pour y sensibiliser leurs troupes, généralement méfiantes et réticentes.
 - une grande majorité de Français ayant le sentiment d'un lien puissant entre leur perception des questions environnementales et les autres grands problèmes (pauvreté, inégalités, solidarité, développement, modèles de production et de consommation, qualité de la vie...) et, pour beaucoup aussi, l'aspiration à des changements profonds qui cohabite parfois mal avec une part de leurs représentations habituelles en tant qu'usagers ou consommateurs.
 - un mouvement social agissant par conviction, associatif, syndical, confessionnel, laïque, qui s'informe, réfléchit et se fait parfois l'actif propagateur de la notion de développement durable ; on y trouve non seulement des associations d'environnement et de développement, mais certaines associations d'usagers, de consommateurs, et diverses organisations citoyennes, philosophiques ou religieuses.
 - des associations de protection de la nature et de l'environnement qui ont eu souvent beaucoup de peine dans les années 70-80 à « digérer » l'approche environmentaliste, approche suspecte au départ d'ouvrir la porte à une trahison de la composante naturaliste du mouvement. Non sans quelque raison, elles font aujourd'hui pour beaucoup preuve d'une grande méfiance face à ce qu'elles perçoivent comme une nouvelle tentative de « noyer le poisson ».
 - une petite frange de militants et de citoyens radicaux à divers titres, mais sur des positions philosophiques très hétérogènes, parfois violemment contradictoires (par exemple entre celle, très minoritaire en France, qui pense que la nature vaut autant sinon plus que l'espèce humaine, et celle qui affirme que la situation des plus pauvres exige une révolution politique et la domestication de la nature), mais qui convergent sur la nécessité d'une vraie révolution des conceptions et des organisations. Cette position trouve un écho important chez ceux, très nombreux, qui appellent à des changements profonds de société ; mais cette frange radicale aussi sert de caricature et de repoussoir commode pour ceux qui ne souhaitent pas ces changements, ou même les combattent.

Des progrès sensibles

Dans ce constat contrasté, les éléments favorables à la diffusion positive de la notion de développement durable paraissent néanmoins appelés à prendre le dessus :

- la sensibilité de l'opinion française aux questions d'environnement ne cesse de surprendre, notamment les observateurs étrangers qui voient encore notre pays comme le mauvais élève

de la classe¹⁵. Malgré d'inévitables contradictions dans les comportements des citoyens, elle indique un terrain plutôt propice à l'émergence d'une nouvelle conception : rapports à la nature et au territoire, redéfinition des concepts économiques, modes de production et de consommation, citoyenneté, solidarité entre les humains et avec les générations futures, etc., conception du progrès en général, objet même du développement durable.

• même si leurs motivations ne sont pas désintéressées, nombre de décideurs ont commencé à changer de discours, puis de cap, que ce soit dans la sphère du politique ou de l'activité économique. Les progrès menaçants de la destruction de l'environnement, des maladies, des comportements réactionnaires et égoïstes, de la pauvreté, de la guerre, etc. montrent à l'évidence que l'on est encore loin du compte. Mais on ne peut ignorer, au-delà de régressions et d'échecs évidents, des modifications profondes (subventions agricoles par exemple), qui vont dans la bonne direction.

III – LES EMBUCHES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'idée de développement durable n'est pas seulement née d'une peur devant les catastrophes provoquées par l'espèce humaine, ni même d'un sentiment de responsabilité ; c'est surtout une idée généreuse. Comme toute idée généreuse à large portée, elle se prête à toutes les manipulations. Elle n'a rien à envier en cela à la démocratie, la gouvernance, la lutte contre la violence, la protection du patrimoine, ou aux droits de l'homme : on peut y mettre réellement n'importe quoi, tant que des positions claires et détaillées ne sont pas affichées, avec des instances garantissant leur mise en œuvre effective.

Sortir du chantage à la croissance

Certains agissent avec obstination comme si le débat opposant développement et croissance n'avait pas eu lieu depuis des décennies, la croissance ne s'intéressant qu'au quantitatif, et le développement prenant en compte aussi bien le quantitatif que le qualitatif. Et comme si la critique du PIB n'avait pas été effectuée depuis longtemps, et n'était pas désormais concrètement traduite par une évolution des indicateurs utilisés au niveau mondial à l'instigation du PNUD (indicateurs de développement humain).

Il faut évidemment se méfier du double sens, source de contresens, issu de deux courants historiques simultanés :

- le développement comme progrès de l'homme dans sa totalité - vision humaniste et culturelle privilégiant l'être sur l'avoir ;
- le développement comme mécanisme permettant à des pays « en retard de développement » d'accéder sinon à l'abondance, du moins à un niveau de satisfaction de besoins à finalité matérielle se rapprochant progressivement de celui des pays industrialisés, en suivant plus ou moins leur modèle de société de consommation.

L'approche des organisations de « développement », longtemps focalisée de façon compréhensible sur cette dernière approche, a notablement évolué vers une meilleure prise en compte de l'environnement. Il est vrai que les drames que connaissent les populations les plus défavorisées leur rendent parfois difficiles certains arbitrages en faveur du long terme, alors qu'elles se trouvent confrontées à des situations d'urgence alimentaires et sanitaires difficiles à supporter. Et ce, même si l'occultation des problèmes de long terme condamne ces mêmes situations à se répéter.

¹⁵ Par exemple pour le mauvais rang de la France en matière de transposition et d'application des directives européennes

Eviter le verdissement superficiel

Dans la mise en synergie des points de vue, l'environnement peut facilement se trouver réduit au statut d'habillage en vert. Pour beaucoup de décideurs, forte est la tentation, accaparés qu'ils sont, dans le contexte social précédemment décrit, par les questions sociales et économiques à court terme, envisagées de surcroît à l'échelle de leur circonscription ou de leur entreprise.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont évidemment un rôle majeur à jouer pour que l'environnement conserve son statut d'égalité reconnu par les textes internationaux vis-à-vis des autres entrées, en mettant en évidence les enjeux patrimoniaux, sociaux et économiques de sa protection et de sa reconquête, à court, moyen et long terme.

La question de la biodiversité et du bon fonctionnement des écosystèmes est par exemple un critère souvent central de la réalité « durable » des approches retenues. D'autres interrogations moins familières dans ce registre méritent pourtant d'être formulées. Ainsi en va-t-il du contenu en emplois des projets, sachant qu'une bonne gestion d'un environnement diversifié exige généralement une bonne densité d'actifs présents sur le terrain, avec des qualifications très variées ; ou de la qualité de l'environnement pour la valorisation d'un territoire et de ses productions ; ou encore, de l'appropriation du vivant et des biens communs.

IV - LA NECESSITE D'UNE INTERVENTION CITOYENNE

Le développement durable, que l'on voudrait « désirable », ne va donc pas de soi. Les obstacles à sa concrétisation demeurent nombreux. Il se caractérise en effet par la complexité des questions qu'il soulève, aux innombrables facettes. Il est surtout le siège de conflits importants entre intérêts généraux de divers ordres, entre court terme et long terme, qui reflètent des ruptures d'équilibres traditionnels, parfois très profondes.

Caractéristiques des projets de DD

Le DD soulève explicitement une double question :

- celle des limites à poser pour l'exploitation des ressources de tous ordres et dans l'utilisation des possibilités de la science et des techniques. « La notion de développement soutenable implique ... des limites. Il ne s'agit pas de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine »¹⁶.
- celle de la construction de projets recueillant une adhésion suffisante pour en consolider la légitimité sociale, prenant en compte correctement toutes les dimensions des problèmes, et proposant des réponses perçues comme innovantes et motivantes.

L'intégration effective de l'environnement aux diverses politiques et aux diverses composantes de la vie des organisations reste un critère absolu pour tout programme d'action qui prétend aller dans le sens d'un développement durable.

Une collectivité qui mène des politiques environnementales sectorielles (déchets, bruit, paysage, assainissement, ...) sans les remailler entre elles, et surtout sans en faire une composante de ses projets d'urbanisme, de développement économique, de coopération, d'action sociale et culturelle, ... ne saurait par exemple y prétendre. De même une entreprise qui s'efforce d'économiser l'énergie dans son fonctionnement interne –ce qui va dans le sens de sa bonne gestion - mais sans se préoccuper de la mobilité domicile-travail de son personnel, ni de sa logistique, ou qui externalise sans contrôle ses activités nuisantes, n'est pas encore sur la bonne voie.

¹⁶ « Notre avenir à tous », rapport de la CNUED, 1987.

Le DD suppose d'articuler toutes les échelles d'espace -du plus local au plus global- et de temps, dans la pensée comme dans l'action. Toutefois, si toute contribution, si modeste soit-elle, mérite considération, les phénomènes et causes majeures ne devraient jamais être perdus de vue : les modes de production, les modes de vie et de consommation, le rapport au travail et au temps libre, la conception des rapports homme-nature, le fonctionnement de la démocratie, les rapports de solidarité, l'équité et les inégalités écologiques... en sont des éléments marquants. L'action pédagogique doit donc porter également sur ces éléments, en gardant la distance nécessaire au respect de la formation personnelle des opinions et au libre-arbitre de chacun.

Rôles et écueils des actions sociétales

Les arbitrages nécessaires appellent donc des choix éclairés dans un univers de plus en plus complexe, et par conséquent un jeu démocratique infiniment plus développé que celui que nous avons connu au cours du vingtième siècle, à toutes les échelles de « gouvernance ».

Pour autant, si l'horizon du développement durable n'est par essence qu'un repère nous permettant de nous orienter -et qui se déplace relativement vite - le processus qui nous permet, lui, d'avancer, ne paraît pas hors de notre portée individuelle et collective. Il peut être enclenché à tout moment, où que nous soyons, comme le montrent les expériences engagées honnêtement ici et là. En revanche il suppose innovation, vigilance, volonté, continuité de l'action.

Les deux principaux écueils susceptibles d'anéantir les espoirs d'un développement durable ambitieux et divers, légitimé par la libre expression du plus grand nombre et reflétant concrètement les valeurs humaines universelles, se présentent comme deux antipodes. Le premier risque serait celui d'un étouffement par les intérêts marchands des sources premières du DD, à savoir le constat scientifique inquiétant et la prise de conscience sociale et culturelle des impasses du développement actuel : en clair, le triomphe de l'imposture autiste de la « croissance durable ». Le second risque, interne aux mouvements associatifs, mis en scène et souvent attisé par les médias, se repère dans les forums sociaux ; il s'agit de l'érosion du travail de longue haleine des organisations citoyennes par deux tentations opposées : celle de l'embrigadement dans des mouvements proposant une vision hégémonique et limitée, et une tendance « basiste » hostile à toute forme de structuration. Ces deux écueils, étouffement ou affaiblissement des porteurs du projet de développement durable, semblent s'éloigner avec l'avancée de l'information et l'essor concomitant de l'aspiration à des changements profonds, un peu partout en Europe et dans le monde. Mais des crises graves, économiques et politiques, toujours possibles, peuvent les faire resurgir à tout moment.

Projet collectif, le développement durable implique un contrat, donc une certaine discipline, et nécessairement des obligations et des contraintes. A l'inverse, il peut apporter des réponses aux attentes des sociétés contemporaines et, dans un monde qui n'en offre pas à l'excès pour l'instant, ouvrir de réelles perspectives. La convergence qui s'affirme depuis les prémisses de Rio au sein de la société civile entre ONG d'environnement, de solidarité, et de droits de la personne humaine en est la meilleure illustration. Cette convergence, visible à l'occasion des principaux événements de la scène internationale du développement, devient surtout intéressante entre les sommets et forums théâtralisés par les médias, lorsqu'elle s'approfondit sur des dossiers de fond et la recherche de voies d'avenir. Or c'est exactement ce qui s'observe actuellement en France, en Europe et en diverses régions du monde, en dépit des vicissitudes que connaissent les associations citoyennes et la démocratie au quotidien, dans tel ou tel pays.

PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DESIRABLE[©]

• GLOBALITE, INTEGRATION, TRANSVERSALITE

• PROSPECTIVE

• BONNE ECONOMIE

- Gestion économe des ressources et biens collectifs
- Internalisation des effets externes (**sociaux, écologiques, patrimoniaux...**)
- Prise en compte des coûts de fonctionnement (**financiers et autres**)

• COHERENCE MODULEE / DIVERSITE,
COMPLEMENTARITE et ADAPTATION

• PRECAUTION et PREVENTION DES RISQUES

• SOUPLESSE et REVERSIBILITE

• PREVENTION A LA SOURCE

• POLLUEUR-PAYEUR

• REPARTITION EQUITABLE
DES CHARGES ET DES AVANTAGES

• SOLIDARITE entre
individus, groupes sociaux, territoires, générations

• ELABORATION PARTICIPATIVE DES PROJETS

- GESTION DEMOCRATIQUE DES CONFLITS
- PARTENARIAT, SUBSIDIARITE

• EPANOUISSEMENT HUMAIN, CIVILISATION

• CONVIVIALITE, QUALITE DE VIE, CULTURE

© Christian GARNIER — PRINCIPES DU DDD, novembre 1998